Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DÉCISION DE LA COMMISSION

du 20 décembre 2007

concernant une spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système «infrastructure» du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse

[notifiée sous le numéro C(2007) 6440]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2008/217/CE)

(JO L 77 du 19.3.2008, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) nº 1299/2014 de la Commission du 18 novembre 2014	L 356	1	12.12.2014

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2008D0217:20130124:FR:PDF